

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 21 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Jean-Claude BROCHARD, Philippe MARSAC.

Étaient absents : Madame Vanina PICHEVIN et Monsieur Mathieu BONITON.

Pouvoirs : Vanina PICHEVIN à Franck DUVERNAY,
Mathieu BONITON à Virginie CANARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves DUTERTRE

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 17 mai 2022.

2 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif voté le 16 décembre 2021 et le budget supplémentaire approuvé le 28 mars 2022 ;

Considérant que le camping municipal est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) assujetti à l'impôt sur les sociétés (IS) prélevé sur les bénéfices réalisés au cours d'un exercice annuel ;

Considérant les bons résultats enregistrés en 2021, soit 74 645,00 €, l'impôt sur les sociétés s'élève à 19 781 € ;

Considérant la demande d'AG2R Agirc-Arrco de régler la somme de 9 860,31 € au titre des cotisations non réglées en 2017 ;

Considérant que les agences d'intérim ont été moins sollicitées pour couvrir les besoins en personnel saisonnier ;

Considérant l'acquisition de deux vélos avec remorques pour 731,66 € HT ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier, comme suit, les prévisions budgétaires :

Section de fonctionnement - Dépenses

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
61528	Autres services extérieurs	-4 000,00
6238	Relations publiques	-3 000,00
6218	Personnel extérieur	-19 000,00
6411	Salaires	19 300,00
6453	Caisse de retraite	9 900,00
6478	Autres charges sociales diverses	-5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-6 000,00
6951	Impôt sur les bénéfiques	7 800,00
TOTAL		0,00

Section de fonctionnement - Recettes

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
TOTAL		0,00

Section d'investissement - Dépenses

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
2182	Matériel de transport	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	- 1000,00
TOTAL		0,00

Section d'investissement - Recettes

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
TOTAL		0,00

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe du camping municipal Le Rémondeau telle qu'exposée.

3 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de La Couarde-sur-Mer son budget principal et son budget annexe (Ecotaxe).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire cède ensuite la parole au directeur des services qui donne des explications complémentaire et présent des exemples de nouveautés apportées par la réforme :

- Fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- Les collectivités de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations (à l'exception des subventions d'équipement versées) ; pour celles qui y procèdent, l'amortissement au *pro rata temporis* est appliqué ;
- Suppression des comptes composants le résultat exceptionnel (67 et 77)
- La modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

A titre d'information complémentaire, à compter de 2024, le compte financier unique (CFU) se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

De plus, avec moins de 3 500 habitants, la commune bénéficie normalement de droit d'un référentiel simplifié, dit abrégé.

Voici un exemple des conséquences de cette simplification :

M14		M57	
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS
60611	Eau et assainissement	6061	Fournitures non stockables
60612	Energie-Electricité		
60613	Chauffage urbain		
60618	Autres fournitures non stockables		
60621	Combustibles	6062	Fournitures non stockées
60622	Carburants		
60623	Alimentation		
60624	Produits de traitement		
60628	Autres fournitures non stockées		
60631	Fournitures d'entretien	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement
60632	Fournitures de petit équipement		
60633	Fournitures de voirie		
60636	Vêtements de travail		

Considérant que la simplification du référentiel engendrerait des difficultés pour la gestion quotidienne malgré la pratique d'une comptabilité analytique, il est proposé de retenir le référentiel développé.

Ainsi, vu l'avis favorable du comptable public en date du 9 juin 2022 sur le passage anticipé à la M57 par voie d'option.

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de La Couarde-sur-Mer (budget principal et budget annexe Ecotaxe) selon la formule développée,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est annexé l'avis du comptable public.

4 - MINI CAMPS ALSH ETE 2022 AU CENTRE DE CHEUSSE – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET ADOPTION DES TARIFS

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Carine LUTT, conseillère déléguée, en charge de la jeunesse qui expose le projet de mini-camps porté par le centre de loisirs.

Elle informe tout d'abord qu'un mini camp est habituellement organisé et subventionné par la Communauté de Communes de l'île de Ré (CDC), avec une mutualisation des moyens (installations d'un camp avec du matériel, tente, vaisselle, où séjournent tour à tour les différents centres de loisirs), et le centre en organise un second, sans subvention de la CDC.

Cette année, le projet proposé par la CDC présentait de nombreux inconvénients d'organisation, aussi, à tour de rôle tous les centres de loisirs ont renoncé à ce projet.

L'équipe du centre de loisirs a donc, dans la foulée, remonté un projet en urgence à Cheusse près de La Rochelle du 25 au 29 juillet.

4.1 – BUDGET ET TARIF

Le budget prévisionnel du séjour s'élève à 2 765,04 €, ouvert pour 12 jeunes de 7 à 9 ans, soit environ 230 € par participant.

Budget détaillé :

	Base de loisirs
Hébergement (sous toiles) et pension complète	1971,04
Transport	430
Alimentation (goûters)	100
Animations (prévisionnel, en attente des tarifs)	264
Total	2765,04
Subvention CDC	0 €
Total	2 765 €
par personne	99 €
Mairie 50%	99
Prix semaine ALSH en fonction des QF	Tarifs
1501€ et +	20,70x5 jours = 103,50 + 99 = 202,50€
801€ à 1500€	19,05x5 jours = 95,25 + 99 = 194,25€
401€ à 800€	17,55x 5 jours = 87,75€ + 99 = 186,75€
0€ à 400€	16,05 x 5 jours = 82,50€ + 99 = 181,50€

Ce camp est relativement couteux (pension complète, transport en grand bus), mais qui permet aux enfants et encadrants de partir dans de bonnes conditions.

Les tarifs votés en fin d'année, avec un forfait quotidien de 15h pour les camps fait aussi monter le coût car avant était appliqué un forfait correspondant à 8h par jour.

L'absence de subvention de la CDC et l'augmentation des différents coûts conduit à un tarif global élevé.

A titre comparatif, voici les tarifs appliqués aux parents lors des précédents séjours avec une prise en charge par la Commune à hauteur de 50% du coût (hors tarif ALSH) :

- pour Taugon en 2018 76€ à 88 € selon quotient (subvention mairie 36€ + CDC 33€)
- pour Nantes en 2019 97€ à 109 € (mairie 56€, CDC 48€)
- pour Cheusse , estimation de 189€ à 210€ sur la base de subvention habituelle (Mairie 107€, CDC 0€)

Vu les tarifs votés pour 2022 :

2022 Accueil périscolaire et de loisirs	Tarif à l'heure (décompté à la 1/2h)	Tarif plafond Vacances Hebdomadaire Au-delà de 40 h de présence mensuelle, l'heure n'est plus facturée	Forfait journalier de 15 h pour les séjours et mini-camps
Quotient Familial : 1501€ et + Tarif pour le 2ème enfant et plus	1.38 €/h 1.17 €/h	54.67 € 46.51 €	20,70 € 17,55 €
Quotient Familial : 801€ à 1500€ Tarif pour le 2ème enfant et plus	1.27 €/h 1.09 €/h	50.60 € 43.25 €	19,05 € 16,35 €
Quotient Familial : 401€ à 800€ Tarif pour le 2ème enfant et plus	1.17 €/h 0.99 €/h	46.51 € 39.17 €	17,55 € 14,85 €
Quotient Familial : 0€ à 400€ Tarif pour le 2ème enfant et plus	1.07 €/h 0.92 €/h	42.43 € 35.90 €	16,05 € 13,80 €
Enfants non résident de l'île de Ré		1,91€/h	

Au vu de ces informations, il est proposé comme suit un tarif et une subvention proportionnée au quotient familial :

Quotient familial	Forfait journalier	Mtt garde 5 jours*	Mtt frais séjours	Subvention Commune (hors frais de garde)	Reste à payer
1501 € et +	20,70 €	95,22 €	230 €	105,22 € soit 46%	220 €
801 € à 1500 €	19,05 €	87,63 €	230 €	147,63 € soit 64%	170 €
401 € à 800 €	17,55 €	80,73 €	230 €	180,73€ soit 79%	130 €
0 € à 400 €	16,05 €	73,83 €	230 €	203,83€ soit 89%	100 €

*4 jours de forfait 15heures + tarif à l'heure pour le 5^{ème} jour (base 9 heures)

4.2 – ORGANISATION ET ENCADREMENT

Pour l'organisation et l'encadrement, Frédérique GUELIN, directrice du centre, sera accompagnée par Elisa BOURDEL, animatrice saisonnière.

Considérant que dans ce cadre de séjour le temps de travail est dérogatoire au droit commun, il est nécessaire d'étudier ce point et celle de la rémunération des agents.

En effet le décret N° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique stipule :

- La durée du temps de travail effectif est fixée à 35h par semaine décomptée sur une base annuelle de 1607h. Cette durée peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires en fonction des périodes et des accords établis au sein des collectivités.

- Tout agent ne peut effectuer plus de 48 heures hebdomadaires de travail.

- La durée quotidienne de travail est fixée à 10 heures maximum.
- Le repos quotidien de tout agent ne peut être inférieur à 11 heures.
- L'amplitude horaire maximale d'une journée de travail est fixée à 12 heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période 22h-5h ou toute autre période de 7 heures consécutives entre 22h et 7 h.

Toutes ces règles indispensables, ne permettent pas aujourd'hui d'organiser un mini-camp dans des conditions financières acceptables, car nous sommes également tenus par les obligations réglementaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, c'est-à-dire les taux d'encadrement et les obligations pédagogiques (applicables sans dérogation pour la sécurité de tous).

Cependant, le décret précise qu'« il peut être dérogé aux règles énoncées ci-dessus lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent. »

Considérant que la présence des agents est obligatoire pour les temps d'accompagnement, d'encadrement lors des activités et le soir ;

Il est donc de proposer une organisation spécifique avec adoption de mesures compensatrices :

MINI CAMP DE CHEUSSE DU 25 AU 29 JUILLET 2022 POUR LES CP – CE (7 – 9 ANS)

	Lundi 25	Mardi 26	Mercr 27	Jeudi 28	Vend 29	Total
Animateur 1	12 h	12 h	12 h	12 h	12 h	60 h
		3 h de nuit		3 h de nuit		6 h
Animateur 2	12 h	12 h	12 h	12 h	12 h	60 h
	3 h de nuit		3 h de nuit			6 h

A noter que les 12 heures par jour correspondent à la tranche horaire 8h-20h.

Ainsi que le plan de compensation suivant :

- ✓ Animateur 1 : Directrice du centre de loisirs (Frédérique)
 - Intégration de 46,25 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 13,75 heures supplémentaires rémunérées avec majoration de 25% (pour les 14 premières heures)
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
 - 1 jour de récupération le lundi 1^{er} août
- ✓ Animateur 2 : Contractuelle BAFA (Elisa)
 - Intégration de 55 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 5 heures supplémentaires rémunérées avec majoration de 25% (pour les 14 premières heures)
 - 6 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
 - 1 jour de récupération le lundi 1^{er} août

Monsieur BROCHARD s'étonne toujours du peu de distinction faite entre les tranches de quotient familial et pourtant Mesdames LUTON et LUTT informent que ces écarts n'ont jamais été aussi marqués.

Malgré sa compréhension, Monsieur le Maire ne rejoint pas totalement Monsieur BORCHARD en précisant qu'il convient de garder une cohérence de tarification mais que le CCAS peut avoir un rôle à jouer pour les enfants qui pourraient avoir de réelles difficultés à accéder à ce service.

Avant de délibérer, Madame LUTT rappelle que la suppression du forfait 40h appliqué pour les camps a pour effet d'augmenter le prix du séjour.

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget, le montant des aides communales et les tarifs appliqués aux familles tels qu'exposés ;
- D'adopter l'organisation du séjour et du temps de travail des encadrants ainsi que les mesures compensatrices telles qu'exposées ;
- De solliciter l'avis du comité technique du Centre de Gestion de Charente-Maritime ;
- D'autoriser le Maire et les élus délégués à signer toutes les pièces afférentes à l'organisation de ce séjour.

5 - DOMANIALITE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AB 1468 SISE RUE DE LA PAREE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de travaux de coordination des travaux de reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement avec le syndicat départemental EAU 17, il a été observé la délimitation d'une portion de la rue de la Parée dans le domaine privé de la Commune.

Considérant que cette situation peut entraver les actions du syndicat qui n'intervient que sur le domaine public,

Considérant l'appartenance de la parcelle AB1468 à la Commune en qualité de personne publique et de son affectation à la circulation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'incorporer dans le domaine public non cadastré ladite parcelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

6 - CIMETIERE COMMUNAL - AVIS SUR REPRISES DE CONCESSIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GIRAUDEAU qui informe qu'une procédure de reprise a été lancée le 04/09/2018 pour 28 concessions du cimetière constatées comme en état d'abandon.

Deux familles se sont manifestées pour prolonger les concessions les concernant et qu'un nouveau constat dressé le 10/01/2022 fait état de 26 concessions en état d'abandon pouvant faire l'objet d'une reprise par la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la reprise des concessions suivantes pour les remettre en état et les proposer à de nouvelles familles : 28, 39, 49, 90, 93, 126, 133, 137, 138, 152, 172, 183, 226, 232, 243, 299, 324, 348, 356, 415, 456, 548, 664, 668, 686, 687.

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de d'accepter la proposition de convention exposée et d'autoriser le Maire à la signer.

Il est précisé que les opérations de reprise nécessitent la suppression des inscriptions des nominations, l'exhumation des corps et le transfert des restes à l'ossuaire avant remise en vente.

A noter que certains espaces ne le seront pas ou non pour végétaliser le cimetière dans le cadre du projet de réaménagement. A noter qu'une dizaine de concessions font l'objet de travaux par an. Une nouvelle procédure sera lancée très rapidement au vu des 3 ans de procédure.

Monsieur DUVERNAY fait part de son étonnement et de son regret quant à l'effacement des noms sur les tombes alors même que les corps n'ont pas été exhumés. Monsieur GIRAUDEAU informe que l'ordre de la procédure est le suivant avec anonymisation des tombes en premier lieu.

Monsieur le Maire s'attriste quant à lui du nombre de décès décomptés depuis le début d'année faisant craindre une pénurie de concessions libres. Il est donc justifié de ne pas donner suite aux demandes anticipées de concessions d'où l'existence d'une liste d'attente. De même avec l'agrandissement du cimetière, toutes les concessions ne seront pas aménagées et ouvertes à la vente immédiatement pour bonne gestion dans le temps des besoins.

Pour finir, Monsieur GIRAUDEAU rappelle que la loi impose une disponibilité en caveaux équivalent à cinq fois le nombre de décès annuels.

7 - CREATION D'UN BASSIN DE DECANTATION DES EAUX PLUVIALES – ACTUALISATION ESTIMATION PHASE AVANT-PROJET ET MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire justifie la présentation du projet pour des raisons de calendrier prévisionnel des travaux qui s'y prêtent plus en sortie d'été car secteur fortement impacté par la nappe phréatique.

Monsieur le Maire rappelle en premier lieu l'historique du projet et présente l'objectif et le fonctionnement de l'ouvrage.

Ainsi, en 2014, la Commune a retenu la société A2i-Infra, représentée par Monsieur JAGUENAUD, pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de 2 500 m² avec station de pompage selon les préconisations du Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales réalisé un an auparavant par le syndicat UNIMA.

Le montant du marché de l'époque était de 24 800,00 € HT, soit 29 760,00 € TTC, calculé sur une enveloppe de travaux de 400 000 € HT (à ce jour 10 560 € TTC réglés jusqu'à la mission AVP).

Initialement le projet aurait dû être lancé en septembre 2017 (période favorable pour les terrassements, par rapport à la hauteur d'eau dans le sol et la nidification des oiseaux).

Le projet a pris du retour pour trois raisons principales :

- Des études complémentaires concernant le niveau de la nappe souterraine, les volumes d'eau à pomper et temps de séjour dans le bassin,
- Les difficultés rencontrées pour présenter un projet qui garantisse l'insertion harmonieuse du bâtiment et du bassin dans le site s'inspirant des marais salants,

- La révision du PPRN entre 2016 et 2018 apportant des interrogations sur la conception de la station de pompage et des côtes à retenir pour la mise en sécurité des appareils électriques.

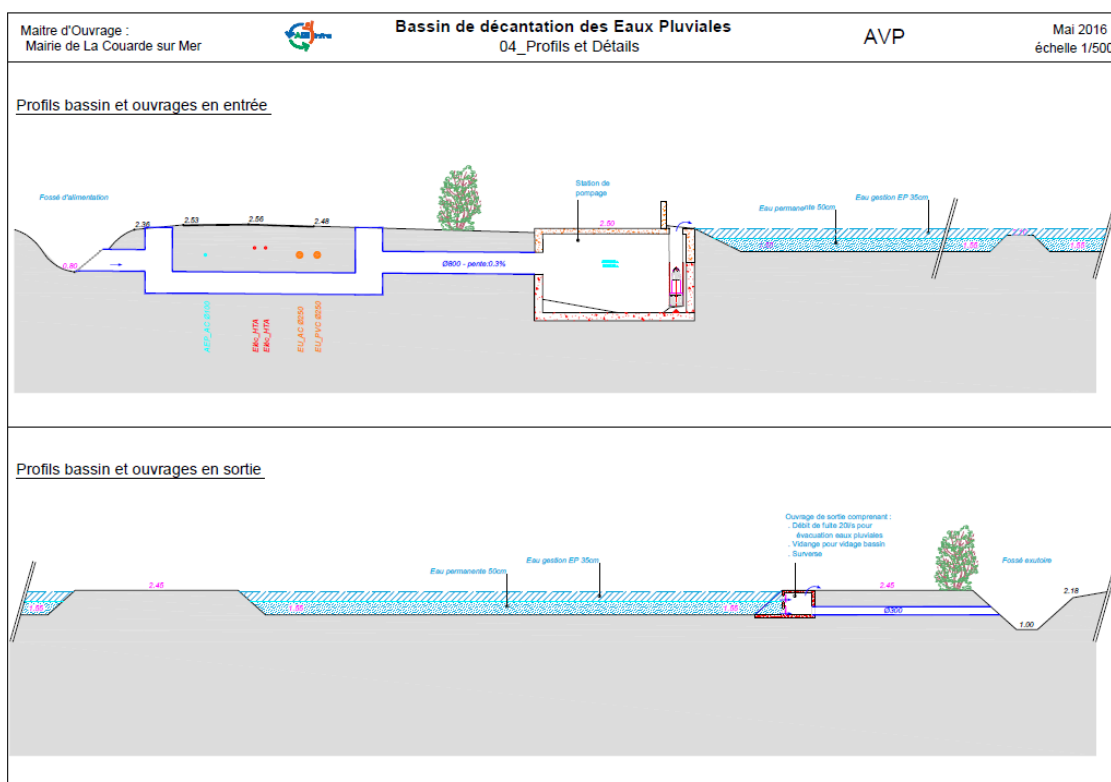
Finalement le projet a pu bénéficier d'une autorisation d'urbanisme en date du 22 janvier 2021 et d'une autorisation ministérielle le 23 mars 2021 pour travaux réalisés en site classé.

Rappel du projet :

BASSIN DE DÉCANTATION DES EAUX PLUVIALES

Plan de composition du bassin





Considérant les aléas et l'ancienneté du projet, il convenait d'actualiser le coût estimatif des travaux

Montant phase AVP 1 (2016)

Récapitulatif			
1000	Généralités		5 000,00
1100	Terrassements		71 000,00
1200	Voiries		15 700,00
1300	Poste de relevage		273 000,00
1400	Réseaux		25 800,00
1500	Ouvrages Bois et Espaces Verts		20 800,00
	Aléas 5%		20 565,00
		Montant Total HT	431 865,00 €
		T.V.A. 20%	86 373,00 €
		Montant Total TTC	518 238,00 €

Montant phase AVP (juin 2022)

Récapitulatif			
1000	Généralités		7 000,00
1100	Terrassements		85 000,00
1200	Voiries		20 500,00
1300	Poste de relevage		375 000,00
1400	Réseaux		30 350,00
1500	Ouvrages Bois et Espaces Verts		35 000,00
	Aléas 5%		27 642,50
		Montant Total HT	580 492,50 €
		T.V.A. 20%	116 098,50 €
		Montant Total TTC	696 591,00 €

Le projet passe donc de 518 238,00 € à 696 591,00 € TTC, **soit une augmentation de 34,42%**.

Le maître d'œuvre explique que l'augmentation de ce montant est comprise notamment dans :

- L'évolution du coût de la pompe de relevage et du génie civil associé ;
- L'ajout d'une structure bois pour mise en place des coffrets élec pompes ;
- L'adaptation des travaux aux conditions du terrain actuel et utilisation depuis 2016

Reste à confirmer les interfaces travaux concessionnaires, contacts relancés mais pas de retour détails travaux à ce jour.

Des études d'exécutions seront demandées aux entreprises pour le poste de relevage et plateforme bois.

Par ailleurs, considérant que les honoraires étaient calculés sur la base d'une enveloppe de travaux de 400 000 € HT, il est proposé d'actualiser ces honoraires sur la nouvelle approche financière de 580 000 € HT à un taux de rémunération fixé à 6,20 %.

Cela donne une actualisation d'honoraires de : $180\,000 * 0,062 = + 11\,160$ euros HT qui intègre l'évolution des honoraires entre 2014 et 2022 ainsi que la technicité dossier pour les ouvrages pompes attendus (génie civil, pompes, plateforme bois)

A cela s'ajoute une mission complémentaire forfaitaire pour les temps d'échanges et documents établis à destination des services de l'Etat pour différentes versions et aboutir à la sortie du dossier : 6 000 euros HT.

D'un point de vue calendaire, l'objectif de planning est le suivant :

- Lancement d'une consultation courant juillet
- Offres/Analyse septembre
- Attribution fin septembre
- Démarrage travaux terrassements bassins octobre/novembre. Sous réserve des interfaces concessionnaires mais plutôt sur traversée voirie, pas terrassement bassin.

Concernant l'ouvrage spécifique pompes :

- Dossier EXE octobre/novembre
- Réalisation Génie Civil : décembre/janvier
- Pose des pompes : Février
- Mise en service : Mars

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se positionner sur ce projet ainsi que sur les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Virginie BESSON informe que la collectivité a réalisé de nombreux aménagements végétalisés, est-il de même pour ce projet ? Projet accepté tel quel qui ne doit pas être modifié mais végétalisation prévue sur le pourtour du bassin comme l'explique Monsieur le Maire.

Il informe que ces surcoûts devront être pris en compte dans le budget 2023.

Madame TURBE pose la question suivante : est-il possible de mesurer l'amélioration de la qualité des eaux rejetées ?

Monsieur le Maire répond que la qualité des eaux peut être suivie mais rappelle l'obligation de décanter les eaux d'autant plus que le milieu récepteur est fragile avec présence de parcs ostréicoles non loin de la zone de rejet côté fosse de Loix.

Il précise qu'il conviendra de prendre en compte le curage périodique du bassin ainsi que le contrôle et la maintenance des équipements de la station de pompage.

Ainsi sous réserves des réponses au marché public et du coût définitif du projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De poursuivre le projet ;
- De valider l'actualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre, tels qu'exposés, qui feront l'objet d'un avenant au marché avec ventilation des honoraires par mission ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

8 - ECLAIRAGE PUBLIC – INTERRUPTION NOCTURNE

Monsieur le Maire informe l'échéance du contrat de fourniture des énergies passé via le SDEER avec des prix qui vont fortement augmentés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, en 2021, la Commune a dépensé :

- 61 000 € en énergie-électricité (dont 43 000 € pour l'éclairage public) ;
- 27 000 € en gaz ;
- 8 700 € en carburant ;

Les premiers retours de la consultation pour la fourniture marquent des hausses de 93% pour l'électricité des bâtiments et près de 10% pour l'éclairage public.

Ainsi, dans la démarche de bilan et de rénovation énergétiques des bâtiments, une réflexion est en cours de remplacer le système de chauffage au gaz de la salle des associations par une pompe à chaleur. Des devis sont en cours d'établissement.

La parole est laissée à Monsieur GIRAUDEAU qui présente le mode de fonctionnement de l'éclairage public et le projet d'étendre la période et durée d'extinction de l'éclairage public.

Il rappelle que depuis 10 ans (délibération du 13/09/2012), la Commune a engagé une action d'économie d'énergie en coupant l'éclairage public une partie de la nuit.

Aujourd'hui le fonctionnement est le suivant :

- Hiver (15/09 au 15/06) : éclairage jusqu'à 00h30 puis à partir de 05h30.
- Été (15/06 au 15/09) : éclairage permanent en fonction de l'activation des cellules.

Considérant le contexte international déséquilibrant le marché de l'énergie avec des effets inflationnistes, il est proposé d'agir collectivement afin de contribuer à l'effort national d'indépendance et de sobriété énergétique.

Cette action est d'autant plus importante que la collectivité contractera de nouveaux contrats pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la période 2023-2025 via le groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine.

Au vu de cette situation, il est donc proposé de modifier les périodes et horaires comme suit :

- Hiver (15/09 au 15/06) – Ensemble des 26 armoires : Eclairage jusqu'à 23h00 puis à partir de 06h00.
- Eté (15/06 au 15/09) : Idem hiver à l'exception de l'armoire CU-AR-9 JOACHIM (Rue de Joachim, avenue du mail entre Maline et parking du Peu Ragot, parkings marché, rue du corps de garde, petite rue de la plage, rue de la motte, rue des passeroses, partie du chemin du haut du village) qui resterait en éclairage permanent en fonction de l'activation des cellules.

Après échanges avec le SDEER et l'entreprise CITEOS, Monsieur GIRAUDEAU précise que cette démarche nécessite de reprogrammer 25 armoires sur 26.

Monsieur le Maire conclut en soulevant des incertitudes quant à l'évolution du coût de l'énergie. Il ajoute qu'une stratégie sera définie pour adopter de bons gestes par les occupants des locaux, agents, associations...

Virginie BESSON évoque la question des privés qui laissent leurs vitrines allumées toute la nuit. Monsieur le Maire informe que ces derniers doivent respecter la réglementation des éclairages privés et la coupure programmée des publicités éclairées comme le prévoit un arrêté ministériel. Un rappel à la loi sera fait.

Monsieur DUTERTRE demande s'il est possible de baisser l'intensité des lumières. On lui répond que cette démarche est possible après installation de variateurs d'intensité.

Monsieur GIRAUDEAU poursuit en expliquant la politique engagée de « relamping » qui consiste à remplacer des ampoules énergivores par des leds moins puissantes avec lumière jaune/orange.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les changements tels qu'exposés concernant l'éclairage public.

Modifications qui feront l'objet d'un arrêté municipal.

9 – RELEVÉS DE DECISIONS ET D'ORIENTATIONS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

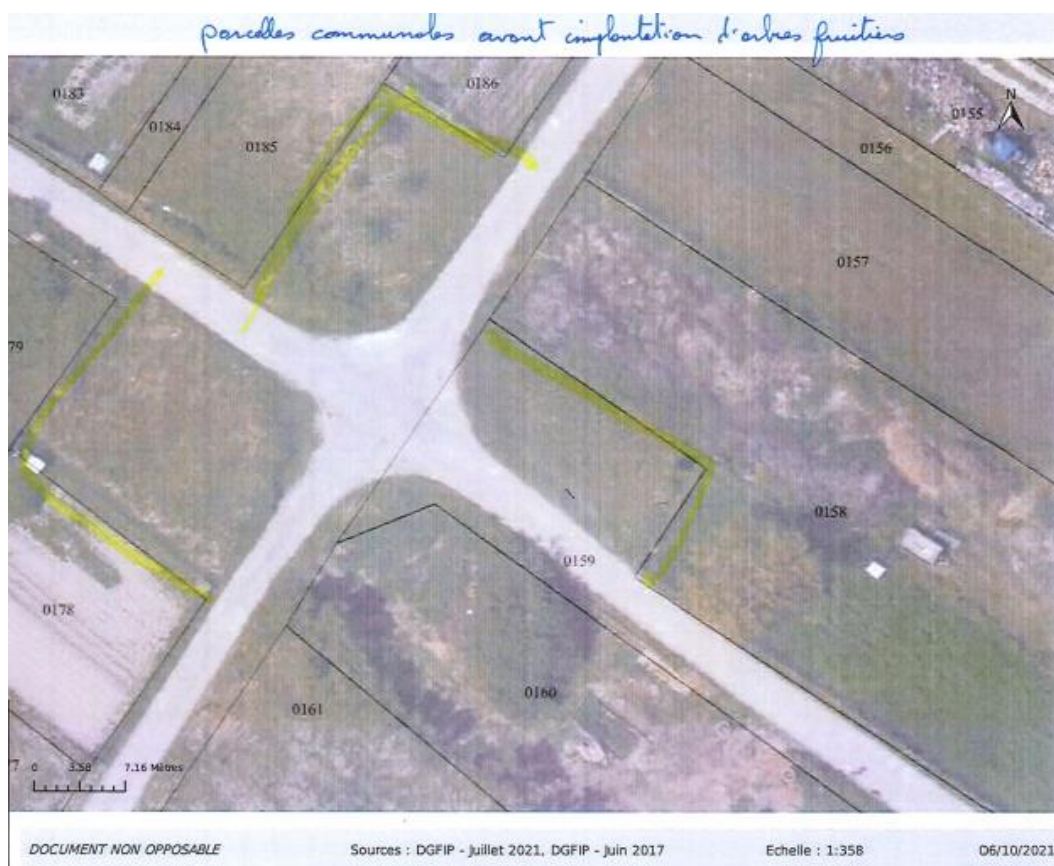
9.1 – Commission « Espaces verts » du 13 mai 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame TURBE qui expose les orientations prises par la Commission :

Domaine	Propositions	Calendrier

<p style="text-align: center;">LES JARDINS FAMILIAUX</p>	<p><u>Présentation du plan des futurs jardins familiaux</u></p> <p>La parcelle de 20 m2 pourrait servir de stockage : compost – paillage – résidus de tonte.</p> <p>L'accès aux jardins pourrait être fermé par une chaîne afin que les utilisateurs du parking d'été n'y viennent pas.</p> <p>Installation de compteurs « verts ».</p> <p>Proposition d'un récupérateur d'eau de pluie adossé à la cabane</p> <p><u>Critères d'attribution principaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - être résident permanent sur la commune. - Ne pas posséder de jardin de plus de 200 m². - respecter l'engagement « 0 phyto ». <p>Communication dans le kiosque</p>	<p style="text-align: center;">VALIDÉ</p> <p style="text-align: center;">EN ATTENTE DU CHIFFRAGE</p> <p style="text-align: center;">A L'ETUDE</p> <p style="text-align: center;">JUILLET 2022</p>
<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avenue du Mail vers la Raichenaud - sur les petites parcelles menant vers la zone des jardins - pour encadrer le chemin menant aux jardins familiaux 	<p style="text-align: center;">AUTOMNE 2022</p> <p style="text-align: center;">AUTOMNE 2023</p>
	<p>Etat sanitaire des accacias Avenue d'Antioche</p> <p>Avant-projets de l'avenue d'Antioche et de la rue de Joachim,</p> <p>Les bacs anti-intrusion :</p>	<p style="text-align: center;">A ETE FAIT</p> <p style="text-align: center;">PRESENTATION A CETTE COMMISSION</p>

<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>aux entrées de la Grande Rue, au niveau de la maison de la presse, dans le square ou en entrée de village vers le Crédit Mutuel.</p> <p>Proposition d'une exposition photos des belles bordures de maisons du village.</p>	<p>VIENNENT D'ETRE RECEPTIONNÉS et VONT ETRE INSTALLÉS</p> <p>SERA EVOQUÉ A L'AUTOMNE</p>
----------------------------------	---	---



JARDINS FAMILIAUX



Pour l'attribution, Peggy LUTON suggère d'ajouter d'autres critères comme l'engagement d'entretenir le jardin.

Madame TURBE informe qu'un ensemble de critères seront renseignés dans le règlement applicable aux jardins. De plus, en cas de demandes supérieures au nombre de parcelles disponibles, il est envisagé de recourir au tirage au sort.

Pour le verger des Besses, il est proposé d'espacer suffisamment les arbres pour passer le gyrobroyeur. Il est également rappelé l'intention de disposer quelques bancs afin de profiter de l'espace.

Madame LUTT interpelle Madame TURBE en ce qui concerne les implantations d'arbres avenue du Mail. Ce travail sera entrepris en août-septembre selon les possibilités des services.

9.2 – Commission « Activités Economiques-Marchés-Camping » du 18 mai 2022 :

Parole est donnée à Monsieur DUTERTRE qui expose les orientations prises par la commission « Activités Economiques-Marchés-Camping ».

Domaine	Proposition	Plan d'actions	Calendrier et Qui fait quoi
Noël 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Concept du marché de NOËL 2022 : Décision à la quasi-unanimité de maintenir pour la 3ème année consécutive un marché de Noël avec un concept marchand et festif • Un format de 3 jours les 22,23,24 décembre avec une nocturne le 23 décembre ; de 10 h à 18 h en continu, 19h ou 20 h le 23 en fonction de l'animation. • 3 chalets prêtés par Rivedoux, livrés installés le 19 décembre ou le 16 décembre et repris le 26 ou 27 décembre au plus tard. Prévoir l'achat de guirlandes LED pour les couvrir/décorer • Densification des chalets, tivolis ou tables autour de l'église du kiosque à l'O.T. • Renforcer la présence de commerçants, artisans d'art et créateurs Rhétais ; 3 thématiques : cadeaux, festif, gastronomie. • • Revoir la position des banderoles • • Renforcer la communication en juste à temps • Investir dans une sono nomade avec micro : Indispensable • Acheter une page de pub dans les 2 supports de presse, • • 2 Chevalets dans le village avec les animations du jour 	<p>Organiser le transfert et le retour Devis pour achats de guirlandes</p> <p>Fidélisation et prospection</p> <p>Revoir les possibilités et la faisabilité</p> <p>Devis pour budgéter</p> <p>Devis Pour Budgéter</p>	<p>Services techniques, prise de contact en 10 2022 Lucie</p> <p>Franck 06 2022 + Vanina</p> <p>Services techniques 09 2022</p> <p>Lucie dès que possible</p> <p>Lucie dès que possible</p> <p>Franck, Lucie Jean-Yves</p>

	<p>ANIMATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un programme d'animations a été retenu par la commission et est intégré au compte-rendu de la commission. Pour la première fois on aura un « escape game » sur le thème de NOËL qui sera actif tout le mois de décembre. • Un budget d'environ 3306 € est nécessaire (Budget global Marché de NOËL entre 7300 € et 7600 €) • Outre ces animations on sollicitera la chorale des enfants de l'école, un père Noël. 	<p>Sélection définitive, devis, engagements, organisation et ordonnancement</p>	<p>Lucie, Jean-Yves, Vanina</p>
<p>SECTEUR PRIMAIRE, Mise en valeur 2022-2023</p>	<p>On souhaite valoriser ce secteur en lui accordant une attention particulière et une reconnaissance au regard de sa contribution forte à l'écosystème Couardais et Rhétais .</p> <p>5 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En point d'orgue une exposition « Terre-Mer » sur 4-5 mois en 2023 à partir d'un travail très poussé de rencontres, interviews et prises de vue par une photographe professionnelle Anne BOUDARD De juillet à septembre 2022 Anne Boudard réalise une bonne partie des rencontres, interviews et prises de vue ; elle termine au printemps 2023 notamment pour les producteurs de PdT . L'exposition au cœur du village sera mise en place fin mai 2023 pour 4 mois environ. Prévoir un vernissage. Budget max 7500 € sur 2 ans • Renforcer nos marchés du terroir à cette occasion • Un dossier spécial secteur primaire de 5-6 pages dans le Kiosque juillet 2023 • Un grand repas champêtre en 2023 	<p>Listes des acteurs du secteur avec coordonnées Dossier de présentation pour tous ces acteurs Transmission de la liste avec accord à Anne BOUDARD</p> <p>Prospection</p> <p>Se rapprocher de partenaires UNIRE, Chambre d'Agriculture, Coopérative des sauniers ,CdC etc.</p> <p>A concevoir</p> <p>A concevoir</p>	<p>Franck/Jean-Yves 05/06 2022</p> <p>Lucie / Jean-Yves 15/06/2022</p> <p>Lucie / Jean-Yves fin 06 2022</p> <p>Franck/Jean-Yves en continu</p> <p>Lucie/Jean-Yves + Bonnes volontés 12*/2022^e et suivants</p> <p>Lucie/Jean-Yves + commission</p> <p>« « « «</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Journées de découverte à vocation pédagogique pour les jeunes public 		
Annuaire économique	<ul style="list-style-type: none"> • En panne depuis plus de 6 mois 	Un stagiaire ? Un CDD d'un mois ?	Jean-Yves/Thomas
Newsletter Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise du relevé de décisions de janvier 2022 « Dès la réalisation du fichier contacts concevoir et éditer périodiquement une newsletter économie non redondante avec celle éditée depuis peu par La CdC » 	Projet à élaborer, ligne éditoriale, fréquence...	Lucie, Vanina, JYD + ... 1 ^{er} numéro mai ou juin 2022 plutôt à l'automne maintenant

Entendu les présentations, les relevés de décisions et d'orientations des commissions sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1 - BUREAU D'ACCUEIL DE TOURISME A LA COUARDE-SUR-MER – DEMENAGEMENT DANS ANNEXE SALLE DU LEVANT

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment où se trouve actuellement le bureau d'accueil local (BAL) de l'office de tourisme n'est pas propriété de la Commune mais de l'association « Les Amis de La Plage ». Destination île de Ré souhaitait depuis des années réaliser des travaux pour des mises aux normes sans possibilité en l'absence de convention de mise à disposition par l'association propriétaire d'où la recherche d'un nouveau local dans le village. Après réflexion et échanges avec les adjoints, il a été proposé de mettre à disposition l'espace jouxtant la salle du Levant nécessitant au préalable un conventionnement.

Ainsi,

Par courrier daté du 9 juin 2022, le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré a informé Monsieur le Maire, du déménagement du bureau d'accueil de l'office de tourisme dans la pièce annexe de la salle du Levant à compter du mois de mai 2023.

Il est précisé que ce changement de lieu est devenu nécessaire dans la mesure où le bâtiment actuel appartenant à l'association Les Amis de La Plage n'est plus adapté et nécessite de lourds travaux de réaménagement et de mise aux normes qui n'ont pu être mis en œuvre.

A noter que le Président de l'association a été informé par courrier de cette décision.

Le nouveau bureau d'accueil situé route de St Martin à proximité de l'entrée du village, des circuits cyclables et de zones de stationnement permettra de répondre aux mieux aux attentes de la population touristique et d'y assurer un service de qualité.

Pour acter la mise à disposition, un projet de convention sera prochainement présenté à la Commune.

Madame BIELOT pose la question du devenir du local. Monsieur le Maire n'a pas d'information sur le sujet mais en cas de vente, la Commune se positionnera pour l'acquérir. Il rappelle que le local constitue un espace total de 70 m². La collectivité ne peut laisser faire n'importe quoi dans ce bâtiment au vu de sa valeur architecturale et patrimoniale.

Monsieur DUTERTRE expose que l'association pourrait de trouver un nouveau locataire, ce à quoi Madame LUTON émet quelques réserves au vu du statut de l'association qui ne pourrait mettre en place un bail commercial.

10.2 - DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITE AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la politique de mobilité du Département sur le territoire rétais, le Département demande la désignation d'un référent parmi les élus du Conseil Municipal.

Il appelle aux bonnes volontés avec l'idée derrière de travailler sur la tarification du pont.

A quoi ça engage ? Pas de précisions sur le sujet.

Après réflexion, Peggy LUTON se propose d'être référente et Monsieur GIRAUDEAU comme suppléant.

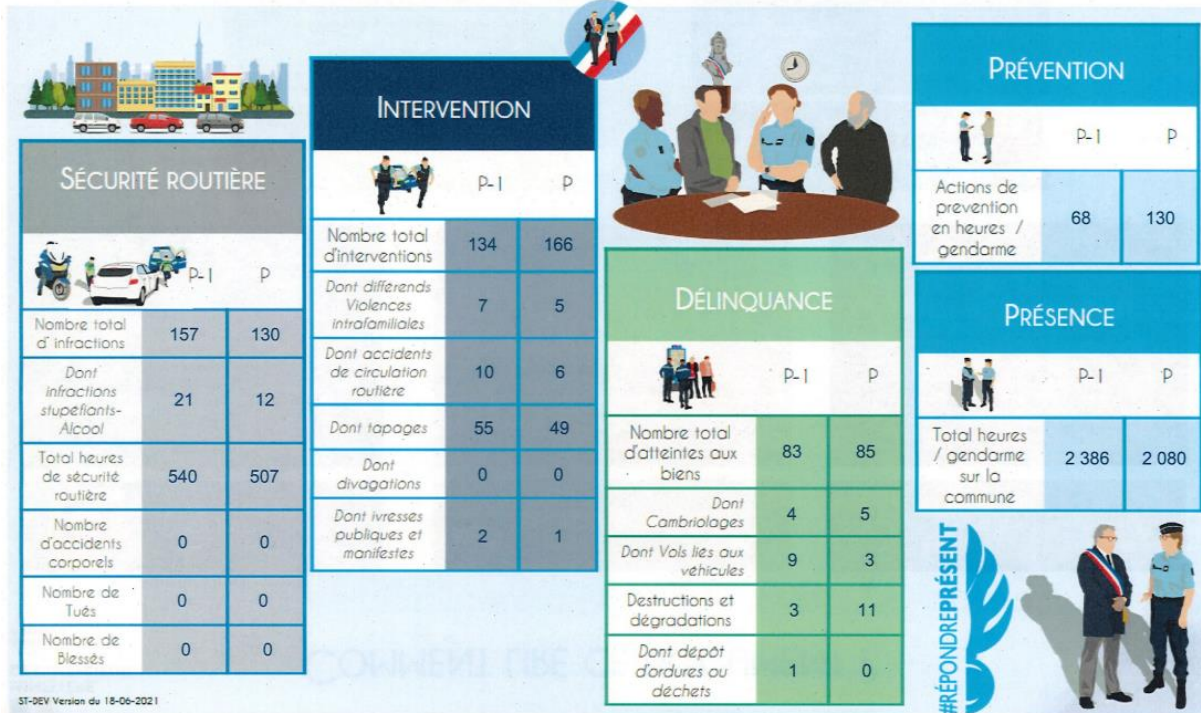
10.3 - REUNION D'AVANT SAISON

Monsieur le Maire informe de l'organisation de deux réunions pour lancer la saison estivale :

- La première concernant la « sécurité » aura lieu en mairie le lundi 4 juillet matin,
- La seconde concernant la « baignade, les activités de plage et le fonctionnement du plateau du Peu Ragot » aura lieu le jeudi 7 juillet matin au Peu Ragot.

10.4 - GENDARMERIE – STATISTIQUES 2021 CONCERNANT LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

Sont présentés les statistiques 2021 concernant les interventions de la gendarmerie sur le territoire communal.



En matière de sécurité routière, Monsieur DURET alerte d'un danger au rond-point de La Passe où certains automobilistes coupent en empruntant la bretelle dédiée aux bus. Monsieur le Maire répond que le Département est au courant et qu'un accident est intervenu en 2021 impliquant une infirmière.

10.5 - ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE

Monsieur le Maire évoque les mêmes difficultés rencontrées pour recruter sur les postes vacants. Ainsi, la saison estivale sera vraisemblablement perturbée par l'absence de 2 agents permanents. Malgré cela, deux agents viendront en renfort cet été pour axer les efforts sur la propreté du village et des plages quasiment 7 jours sur 7.

Les brigades vertes seront également mobilisées du lundi au vendredi pour le balayage des rues, sur le pourtour du marché couvert du Mail et ponctuellement sur les parkings d'arrière-plage.

Un agent est par ailleurs désigné référent « animations » pour coordonner la logistique liée à l'organisation de manifestation sur le domaine public tout l'été.

10.6 - PROGRAMME D'ANIMATIONS DE L'ETE

Le guide des animations est sorti !

Un exemplaire est remis sur table et téléchargeable sur le site de la Commune :

<http://www.lacouardesurmer.fr/sites/la-couarde/files/brochures/pdf/er-lacouarde-livret-animations-ete2022-web-20220602.pdf>

10.7 - CEREMONIE DU 14 JUILLET

La cérémonie officielle aura lieu à 11h le matin au monument aux morts suivie d'un pot de l'amitié. Le soir, sont prévus la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

10.8 – ETUDE MOBILITE

Monsieur le Maire informe que le bureau TransMobilité a été retenu pour réaliser l'étude.

10.9 Concours photo

Madame BIELOT annonce le lancement de la 9^{ème} édition du concours photo, du 1^{er} juillet au 21 octobre, qui aura pour thème « Un futur désirable » (à travers le présent, construisons l'avenir). Pour participer, il suffit de s'inscrire et déposer une photo sur www.concoursphoto-lacouardesurmer.fr.

Madame BIELOT souhaite que l'information soit relayée très largement notamment à l'égard des jeunes pour le prix « jeunesse ». Carine LUTT se propose de faire le nécessaire auprès de la Communauté de Communes et de Ré Jeunesse via Clément WALLERAND.

10.10 - LISTE DES ENGAGEMENTS > 1000 € DU 2^{ème} TRIMESTRE 2022

CAMPING LE REMONDEAU

Objet	Validé par l' élu	Date	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
			Total	15 260,49 €	18 312,59 €
Changement de surpresseur au Bloc sanitaire n°2	M.DUTERTRE	27-mars	Hervé Thermique	8 183,50 €	9 820,20 €
Réparation Tracteur	JY DUTERTRE	28/03/2022	Esprit Motoculture	1 145,00 €	1 374,00 €
PC portable pour travail à distance	M.DUTERTRE	27/03/2022	Ré set informatique	549,00 €	658,80 €
Nettoyage déshivernage blocs sanitaires 1 et 3	M.DUTERTRE	27/03/2022	Neext 17	2 162,00 €	2 594,40 €
Petits équipements pour Roulotte	M.DUTERTRE	11/04/2022	Matexa	1 666,27 €	1 999,52 €
Matériaux bois pour clôture terrasse	M.DUTERTRE	06/05/2022	Point P	1 554,72 €	1 865,66 €

COMMUNE

Objet	Validé par l' élu	Date	Fournisseur	Montant TTC
			Total ->	98 513,47 €
Raccordement route de Joachim Parking 1/7328303201	B. TURBE	21/03/2022	Enedis	1 331,28 €
Raccordement route de Joachim Parking 2/7328303301	B. TURBE	21/03/2022	Enedis	1 331,28 €
Manifestation le Mois des Cultures urbaines	P. LUTON	28/03/2022	Tatie O	483,52 €

Soirée Marché du Mail Cantine des scouts	P. LUTON	28/03/2022	Cie Le Zèbre	1 693,28 €
Spectacle sortie de plage (report de 2021)	P. LUTON	28/03/2022	Le Cirque du Gamin	1 098,00 €
Ciné de plein air été 2022	P. LUTON	28/03/2022	Ciné Cyclo	650,00 €
Espace numérique	P. LUTON	28/03/2022	Soluris	1 843,80 €
Réparations Taille-haie, tronçonneuse, souffleur	B. TURBE	06/04/2022	Esprit Motoculture	1 572,00 €
Remorque	B. TURBE	06/04/2022	Esprit Motoculture	1 320,00 €
Meuleuse, ponceuse, perceuse visseuse, lot divers	B. TURBE	06/04/2022	Chausson	1 005,50 €
Arbres	B. TURBE	06/04/2022	Jardins de Suzanne	2 372,00 €
Migrations des boîtes mails vers Office 365	P.RAYTON	06/04/2022	Hexaware	11 013,60 €
Prestation intégration du PCS	P.RAYTON	06/04/2022	Numerisk	2 594,40 €
Licence Numerisk PCS	P.RAYTON	06/04/2022	Numerisk	15 300,00 €
Crucial BX500 et assistance informatique Devis DE0054	P.RAYTON	06/04/2022	Ré Ste Informatique	1 495,20 €
Numérisation des actes	P.RAYTON	06/04/2022	Soluris	1 835,50 €
Portail Orphée pour Bibliothèque	P.RAYTON	06/04/2022	Soluris	3 986,25 €
Tiralo, 2	P.RAYTON	11/04/2022	ESAT L'enseleillade	4 743,87 €
Présentoir mobile, bac BD, banc pour Bibliothèque	P.RAYTON	25/04/2022	UGAP	1 177,58 €
Documentaires Jeunesse	P.RAYTON	25/04/2022	Librairie Gréfine	1 132,60 €
Spectacle "Crazy dolls & the Bollocks" / Cultures Urbaines	P. LUTON	13/04/2022	Kanwiplay	1 390,00 €
Graff / Cultures Urbaines	P. LUTON	22/04/2022	Nute	1 530,00 €
Animation Marché du Mail	P. LUTON	22/04/2022	Cantine des scouts	1 694,00 €
Supports de communication	P. LUTON	22/04/2022	Edimeta	1 143,00 €
Poste informatique et scanner à la Bibliothèque	P.RAYTON	26/04/2022	Soluris	1 301,21 €
Repas Personnel et élus municipaux, nv mandat 2020	P.RAYTON	04/05/2022	Les P'tits rétais	2 046,00 €
Poste informatique de Monsieur le Maire	P.RAYTON	06/05/2022	Soluris	1 953,86 €
Logiciel d'Etat civil	P.RAYTON	06/05/2022	Soluris	2 190,00 €
Concert Beijinhos Fête de la musique	P. LUTON	09/05/2022	Association Café Noir	1 000,00 €
Sortie en mini-Camping pour 12 enfants	C. LUTT	31/05/2022	Centre de Cheusse	1 971,04 €
Bornage partiel au camping Le Rémondeau	P.RAYTON	06/06/2022	Chantoiseau Boutges Géomètre	1 788,00 €
Brochure Associations, 60 pages	P.RAYTON	06/06/2022	Document Concept	1 302,00 €
Pose de tables de lecture & d'orientation (Marché à BC)	P.RAYTON	06/06/2022	Colas France	2 921,40 €
Pl Carnot - Pose et scellement de serrubloc – barrières & potelets	P.RAYTON	06/06/2022	Colas France	6 576,00 €
Ch. des Brardes - tranchée drainante et reprise accès	P.RAYTON	06/06/2022	Colas France	2 340,60 €

Piquage murs intérieur église	D.GIRAUDEAU	16/06/2022	Habib	2 268,00 €
Réalisation de portraits en 2022	P.RAYTON	16/06/2022	Anne Boudard	4 266,00 €
Exposition photographique juillet août septembre 2023	P.RAYTON	16/06/2022	Anne Boudard	1 861,50 €

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h35.